

Conseil municipal du jeudi 12 mai 2016

Compte rendu de séance

Nous, Eric Viaud avons adressé le 27 mars 2016 à chacun des membres du conseil municipal une convocation pour la réunion fixée le 12 mai 2016 à 20h, à la mairie.

Le 12 mai 2016, à 20h, le conseil municipal de La Bussière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric Viaud, maire.

Étaient présents : Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Christian Tillet, Fabienne Blanchard, Alain Charles, Fabrice Thomas, Agnès Guilloteau.

Était excusé Loïc Friquet.

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations sur le compte rendu de la séance du 24 mars 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le maire fait procéder au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I Finances

- Décision modificative n°1

Le maire propose d'inscrire les modifications suivantes au budget primitif

En section d'investissement :

En dépense :

- + 1 400€ à l'article 165 (dépôts de garantie) mandats à faire pour les cautions de Maas et Gonthier mais qui ne seront pas mis en paiement puisque déduits de leurs créances respectives.
- + 6 600€ à l'article 2158 du programme 230 : aménagement d'entrée de bourg
- + 850€ : article 2157 du programme 228 : achat élagueuse
- - 8 850€ sur l'article 2151 du programme 218 : création de VRD

En section de fonctionnement :

En dépense :

- + 3 100 à l'article 6574 : subventions versées
- + 5 500 à l'article 6541 : non-valeur
- - 2 100 à l'article 6042 : prestation service (frais fonctionnement école Nalliers), l'ouverture de la 2^{nde} classe à Nalliers dans le cadre du RPId est repoussée d'un an.

En recette :

- + 6 000€ à l'article 731
- + 500€ à l'article 7478 (subvention du conseil départemental pour la course du 16 juillet)

Proposition acceptée à l'unanimité.

- Inscription en non-valeur

Le maire expose au conseil municipal que Madame Yvelines Blanchard, a occupé le logement au 1^{er} étage de la cure en 2014. Cette personne a quitté le logement et il reste une créance qui s'élève à 21,90€.

Ce montant n'atteint pas le seuil de poursuite, cette dette doit donc être passée en non-valeur, c'est-à-dire en créance irrécouvrable, pour un montant de 21,90€.

Après discussion, la proposition acceptée à l'unanimité.

II café restaurant

- Mise en œuvre de la clause résolutoire

Le maire informe le conseil municipal que la Brasserie des Baladins gérée par Mme Vellozzi n'est pas à jour du paiement du loyer de 540€/mois. Aussi il propose de lancer la procédure pour la mise en œuvre de la clause résolutoire.

Proposition acceptée à l'unanimité.

III Aire de loisirs

- Délégation de service public : résultat de la consultation

Le maire rappelle que la commune a lancé une procédure de délégation de service public pour la gestion de l'aire de loisirs. Une annonce a donc été diffusée dans les 2 journaux d'annonces légales et sur le site internet des marchés sécurisés. Les personnes intéressées disposaient d'un délai d'un mois pour déposer leur dossier de candidature, la date limite de dépôt était le 2 mai dernier.

3 dossiers ont été retirés sur le site internet des marchés publics.

Une personne a déposé un dossier de candidature en mairie le 2 mai à 10h45, il s'agit de Pascal Maisonnier de Coussay les Bois.

- Signature du bail saisonnier

Le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé avec le 1^{er} adjoint à l'ouverture de l'enveloppe déposée en mairie, concernant l'avis d'appel à concurrence pour l'aire de loisirs, mercredi 11 mai.

Elle contenait la candidature de M. Pascal Maisonnier, domicilié à Coussay les Bois (Vienne), ainsi que tous les documents administratifs nécessaires.

Monsieur Maisonnier est cuisinier de métier et il tient un restaurant à Coussay les Bois.

Il accepte les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le maire propose d'accepter sa candidature et de signer le bail saisonnier 2016 avec lui.

Après discussions, la proposition est acceptée à l'unanimité.

IV Course du 16 juillet : convention tripartite

Le maire rappelle au conseil municipal que sur proposition de M Denis Clément, président du comité d'organisation de manifestations cyclistes (COMC), la commune a accepté d'accueillir le 16 juillet prochain le départ de la 10^{ème} édition de la course « l'étoile d'Or ».

Pour cela il convient de passer une convention qui établit les prestations et responsabilité de chacune des parties, à savoir le COMC, la commune et la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Le coût de ce départ s'élève à 3 000€, il est réparti par moitié entre la commune et la communauté de communes. Pour ce qui nous concerne, soit 1 500€, nous équilibrerons cette dépense par l'apport d'une subvention obtenue auprès du conseil départemental pour 500€, et du mécénat auprès de plusieurs entreprises qui travaillent actuellement au VVF.

Un départ fictif sera donné du village de vacances à 12h15, les coureurs effectueront alors un tour de présentation du VVF, à Busserais, Chainchenevas et arriveront dans le bourg pour un départ réel à 12h30. Ils prendront la direction de St Pierre de Maillé, traverseront plusieurs communes avant de revenir à La Bussière par la route de La Puye pour traverser le bourg vers 14h20, prendre la direction de Nalliers, l'arrivée étant prévue à Lureuil vers 16h55 après avoir parcouru 196,50 km.

Après discussions le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention tripartite.

V présence verte : signature convention

- Signature de la convention

Le maire donne la parole à Viviane Vila pour traiter ce point de l'ordre du jour, elle expose au conseil municipal que l'association « Présence verte » propose différents services d'aide à la personne à savoir :

- un service de téléassistance, par téléphone mobile ou par un médaillon et un transmetteur, permettant l'autonomie des personnes âgées qui souhaitent restées à leur domicile
- un service de repas à domicile comprenant plusieurs formules.

En signant une convention de partenariat avec l'association, les habitants de la commune disposeront d'une réduction sur les prestations. Cette convention n'engage pas la commune financièrement.

Le maire propose d'accepter cette convention de façon à faire bénéficier les habitants d'une réduction sur les prestations proposées.

Après discussions le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

VI Subvention Feader

- Demande de subvention pour le manoir

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un programme d'aide européenne pour le développement rural pour la période de 2014 à 2020, comporte plusieurs volets. La commune a ainsi déposé, en novembre dernier, un dossier concernant la construction des 10 chalets et du centre de remise en forme, au titre de services de base à la population.

Parmi les autres volets, un concerne « la préservation et la réhabilitation du petit patrimoine bâti », je vous propose donc de déposer un nouveau dossier pour les travaux prévus dans le manoir et qui consistent surtout en de l'isolation thermique et contre l'humidité. Le montant des travaux s'élève à 99 296.29€ auxquels s'ajoutent les honoraires pour 5 500€ soit 104 796.29€.

Le maire propose de demander une aide de 25% au titre du Feader, soit 26 200€

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux :	99 296.29	conseil départemental	26 200.00
Honoraires :	5 500.00	cté de communes	5 240.00
		Feader	26 200.00
		Communes	46 956.29
	-----		-----
Total	104 796.29		104 796.29

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de l'Europe au titre du FEADER pour les travaux du manoir.

VII Présentation du programme Leader

Le maire donne la parole à Benjamin Santiago, animateur du programme à la communauté de communes du Montmorillonnais.

M Santiago expose que le Fonds Leader vient du FEADER agricole, c'est un fonds européen qui comporte 4 grands volets :

- Agriculture
- Services et culture
- Développement économique
- Développement touristique

Chacun de ces volets comporte, à son tour, d'une à trois fiches d'action et une enveloppe financière allant de 30 000€ pour le développement économique à 140 000€ pour le volet touristique. Il s'agit d'aider les territoires à financer des projets avec un groupe d'action locale (GAL). Pour financer les projets au titre du Leader, il faut obligatoirement un co-financement public.

M. Santiago reste à la disposition de tous pour toute rencontre et aide sur le montage de dossiers éventuels.

Le maire donne ensuite la parole à M. Ernest Gransagnes, secrétaire de l'association **Figaro Si, Figaro La**.

Ce dernier vient présenter un projet, qui était initialement prévu sur la commune de St Pierre de Maillé le 13 août prochain et qui ne peut finalement se faire puisqu'à la même date ils ont leur fête annuelle.

Il s'agit d'un théâtre musical, sous chapiteau. L'association a donc besoin d'un terrain suffisamment grand pour accueillir le chapiteau de 600 places. Le spectacle présenté a pour thème principal « La Gartempe », les artistes reprennent des textes de Régine Desforges avec des musiques de Mozart et Brahms. Le prix d'entrée sera de 18€ ou 20€ et il faut environ 300 entrées pour rentabiliser ce spectacle. Par ailleurs, le comité des fêtes et la commune peuvent installer une buvette et garder les recettes ainsi engendrées.

VIII informations

- Cinéma : mercredi 25 mai 2016 : Médecin de campagne
- Cérémonie du 18 juin à 20h
- Feu de St Jean : samedi 25 juin avec repas fait par « Babar » et spectacle en hommage à Gilbert Bécaud
- Course du 16 juillet : départ fictif à 12h15 au VVF puis départ réel dans le bourg à 12h30
- Inauguration du VVF : 16 juillet : pas tout à fait caller, la présence de MM Raffarin et Belin étant encore incertaine
- Fête de la plage : 23 et 24 juillet

Le maire donne la parole à ses conseillers :

- Viviane Vila indique que le site du « Roc aux Sorciers » d'Angles sur l'Anglin rouvre ses portes. En effet, il a été repris par des investisseurs privés.

- Agnès Guilloteau indique qu'elle a été contactée par le directeur du Leclerc qui lui a proposé de renouveler l'opération « nettoyons notre nature », manifestation à laquelle la commune avait participé avec succès l'an passé. La date proposée pour 2016 est le weekend du 23 au 25 septembre. Le conseil est favorable au renouvellement de notre participation. Agnès propose qu'une grande campagne de communication soit lancée pour assurer le succès de cette journée.
- Mickaël Martin rend compte de sa participation aux réunions organisées par la nouvelle communauté de communes du Montmorillonnais que nous allons rejoindre au 1^{er} janvier 2017. Le maire précise qu'il apprécie que nous soyons d'ores et déjà conviés à chacune des réunions. Mickaël Martin expose donc au conseil que la plus grande difficulté va venir du lissage obligatoire des taux appliqués pour la fiscalité locale.
- La future grande communauté de communes devra également harmoniser les compétences. Certaines seront obligatoires dès 2020, en anticipant la communauté de communes pourrait bénéficier de bonifications. D'autres réunions seront donc programmées pour travailler sur ces différents points.

Le maire remercie les membres de l'assemblée et l'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance à 21h58.